VENTES A L'ENCAN

Par ERNEST A. CARRERE. Par ERNEST A. CARRERE.

ANNONCE JUDICIARE

Cottage Double

4858-4860 rue Magazine

entre les rues Lyon et Upperline

JEUDI, LE 24 AVRIL, 1913

À MIDI

À la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

Commercial-Germania Trust and Savings Bank, Tuteur Datif, vs. Joseph Martin.

No. 103,189 du dossier de la Cour Civile de District. Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ERNEST A. CARRERE — Bureau 806 rue Perdido — Le 24 avril 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncieres, No. 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu en cour siègeante le 5 mars 1913, et jugement signé en cour siègeante le 11 mars 1913 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Une parcelle de terre, etc., située dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No. 197, borné par les rues Magasin, Upperline, Lyon et Constance, mesurant 30 pieds de face à la rue Magasin, la même largeur en arrière, 109 pieds 4 pouces et 5 lignes sur la ligne de la rue Upperline et 107 pieds 2 pouces sur la ligne de la rue Lyon, plus ou moins, commençant trente pieds de l'encoignure des rues Upperline et Magasin, et, est composée de la plus grande partie du terrain 12 et plus de la moitié du terrain 13, comme cela apparait dans l'inventaire dans le cas de la succession de Théophile Martin, No. 97,626 du dossier de cette honorable cour. Les améliorations sont connues comme Nos. 4858-60 rue Magasin, contenant quatre chambres de chaque côté, etc.

Termes et Conditions — La moitié comptant. La solde s'il y en a, dans un et deux ans en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de l'adjudication. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1913 et payer pour l'acte de vente devant Lewis A. Martinet, notaire; 10 pour cent déposé au moment de l'adjudication en acompte de la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

JAMES CLARK HENRIQUES, Avocat.
mars16,23,30av6,13,20,24

Par J. L. ONORATO Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division C — No. 103,319.

SUCCESSION DE EDNA MARY LAPINE, EPOUSE DE FRANCIS JOSEPH OFFER.

Deux jolis terrains à bâtir, rue Audubon. Effets mobiliers, 10 actions du Stock de Parke Davis Co. A l'encan, JEUDI, 8 mai.

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orleans, Division C, dans l'affaire intitulée succession d'Edna Mary Lapine, épouse de Francis Joseph Offer, dossier No. 103,319, le dit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, signé le 31 mars 1913, il offrira en vente à l'enchère publique à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, JEUDI, le 8 mai 1913, la propriété foncière ci-après à savoir:

DEUX CERTAINS TERRAINS avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No. 38, borné par les rues Broadway, Audubon, anciennement Chestnut; Cohn, anciennement Destrehan, et Spruce, anciennement Miro ou Heutième, désignés par les numéros 19 et 20 et mesurent chacun trente pieds, six pouces de face à la rue Audubon sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Le dit terrain No. 20 formant l'angle des rues Audubon et Spruce, étant la même propriété acquise par achat par acte devant W. J. Formento, notaire, le 2 février 1911, enregistré le C. O. Bk. 243 fo. 31.

Au même moment et lieux j'offrirai en vente le lot d'effets mobilier, consistant de meubles, livres, ornements, tableaux, etc., et dix actions du Capital du Parke, Davis Company. Le tout suivant l'inventaire enregistré.

CONDITIONS—Pour les effets mobilier, comptant; pour les propriétés foncières un tiers ou plus comptant, et le solde s'il y en a, en un crédit d'un an, ou un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la partie de crédit de la dite vente, s'il y en a, devant être représentée par billet ou billets de l'acquéreur à son propre ordre, et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non alienando et les clauses usuelles de sécurité, dix pour cent pour frais d'avocat, en cas de procès, la dite propriété devant être assurée et l'acquéreur devant payer en sus et en plus du montant de son offre toutes les taxes dues sur la propriété. L'acquéreur devant payer les frais de l'acte de vente devant Edouard F. Henriques, notaire, et déposer au moment de l'adjudication 10 pour cent (ne portant ni intérêt ni pénalité) du prix d'achat avec

J. L. Onorato, Real Estate

910 rue Gravier. Encanteur.
HENRIQUES & DUCHAMPS, Avocats.
av6,13,20,27mai4,8

Par WILL J. MORGAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sans limite ou réserve. Vente pour effectuer un partage

1er—Cottage double Nos. 1553-1555 rue Bienville entre les rues Villere et N. Robertson, contenant 5 chambres de chaque côté.

2nd—Cottage double Nos. 1811-1813 rue St. Anne entre les rues Derbigny et Roman, contenant 5 chambres de chaque côté.

Emile Pechon vs. Mme J. Bart Davis, et al — No. 103,399 — Cour Civile de District pour le Paroisse d'Orléans, Divisi on E.

En vertu d'un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, et qui m'a été adressé, je vendrai en vente publique au plus haut et dernier enchérisseur, le JEUDI, 8 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncieres, 311 rue Baronne:

Premièrement: La propriété ci-après décrite, un certain lot de terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent dans le Second District dans le carré No. 35 et borné par les rues Bienville, Conti, Villeré et Robertson, et désigné comme lot No. 5 et mesure en mesure américaine 31 pieds 11 pouces de face à la rue Bienville sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations se composent d'une résidence couverte en ardoises contenant cinq chambres de chaque côté et porte les numéros municipaux 1553 et 1555 rue Bienville.

Deuxièmement: Un certain lot ou parcelle de terrain dans le Deuxième District de cette ville dans le carré 225, borné par les rues Ste. Anne, Dumaine, Derbigny et Roman, lequel lot commence à une distance de 52 pieds 5 pouces et 5 lignes du coin des rues Ste. Anne et Derbigny et mesure 32 pieds 5 pouces 4 lignes sur la rue Ste. Anne sur une profondeur de 84 pieds 8 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles, suivant un croquis dressé par Edgar Pillé, daté du 27 septembre 1878.

Les améliorations se composent d'une maison de rapport couverte en ardoises construite en bois contenant cinq chambres de chaque côt et portant les numéros 1811-1813 rue Ste. Anne.

CONDITIONS—Comptant et l'acquéreur devant payer les taxes de 1913 ainsi que les actes de ventes devant Charles I. Denéchaud, notaire.

WILL MORGAN, Encanteur,
av6,13,20,27mai4,8 331 Carondelet.

STATEMENT OF THE OWNERSHIP, MANAGEMENT, CIRCULATION, ETC., OF

L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS

Published Daily at New Orleans, Louisiana, Required by the Act of August 24, 1912

Note.—This statement is to be made in duplicate, both copies to be delivered by the publisher to the postmaster, who will send one copy to the Third Assistant Postmaster General (Division of Classification), Washington, D. C., and retain the other in the files of the Post office.

Editor, HENRY BIRABEN, New Orleans, La.
Business Manager, MAURICE LAFARGUE, New Orleans, La.
Publishers New Orleans Bee Publishing Company, Ltd., 323 Chartres St. N. O., La.
Owners: (If a corporation, give names and addresses of stockholders, holding 1 per cent or more of total amount of stock.)
Mrs A. GOUJET, c/o André Lafargue, New Orleans, La.
Mrs A. GOODRICH, New Orleans, La.
Mrs BLANCHE A. GOUJET, c/o André Lafargue, N. O. La.
Mrs A. NICHOLAS, New Orleans, La.
MAURICE LAFARGUE, New Orleans, La.
MARION CAPDEVIELLE, New Orleans, La.
ESTATE OF A. CAPDEVIELLE, New Orleans, La.
PAUL RAUX, c/o André Lafargue, New Orleans, La.
LOUIS LIMET, c/o André Lafargue, New Orleans, La.
JEAN LIMET, c/o André Lafargue, New Orleans, La.

Known bondholders, mortgagees and other security holders, holding 1 per cent or more of total amount of bonds, mortgages, or other securities.
Mergenthaler Linotype Co.
(If additional space is needed, a sheet of paper may be attached to this form)
Average number of copies of each issue of this publication sold or distributed, through the mails or otherwise, to paid subscribers during the six months preceding the date of his statement. (This information is required from daily newspapers only) 800.
MAURICE LAFARGUE, President Manager.
Sworn to and subscribed before me this 1 t day of April 1912.
(Seal) ANDRE LAFARGUE, Notary Public.
(Form 3526 5—6012

UTILE--INSTRUCTIVE--JOLIE

LA

"PENDULE EMPIRE"

DE

S. SMITH & FILS

Donne l'HEURE EXACTE DE TOUTES LES PARTIES DU MONDE; Globe colorié: base travaillée avec goût.

Prix £3 3s. Plus grande, 15 pouces £6 6s

Ecrivez pour demander qu'on vous envoye catalogue Montres, PENDULES, Bijouterie.

9, STRAND, LONDRES.

VENTES A L'ENCAN

Par LEONARD L. STERN

SUCCESSION DE VEUVE GEORGE FAEHNLE.

Vente de partition, sans limite.

Cottage Simple, No. 708 avenue Washington.

Cottage Double, Nos. 2815-17 rue Chippewa.

Cottage Double, Nos. 712-14 avenue Washington.

Résidence Simple à Deux Etages, 718 avenue Washington.

Quatre Cottages Doubles, 1841-43, 1845-47, 1849-51 et 1853-55 rue Religious.

PAR LEONARD L. STERN, Encanteur — Vendra à l'enchère publique, JEUDI, le 1er mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sans limite en vertu d'un jugement de partition rendu le 17 mars 1913 dans la succession de veuve George Faehnle, No. 103,137, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, les propriétés ci-après décrites à savoir:

1. Un certain terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet No. 81, borné par les rues Washington, Sixième, Annonciation et Chippewa, lequel terrain commence à une distance de 32' 6" de l'encoignure de la rue Chippewa et mesure 32' 6" de face à la rue Washington sur 110' de profondeur, et est designé par le No. 2 sur un croquis de D. M. Brosnan, voyer de ville, daté le 21 février 1888, annexé à l'inventaire de veuve George Faehnle par James J. Woulfe, notaire, daté le 13 janvier 1913, avec les bâtisses qui s'y trouvent No. 708 rue Washington.

2. Un autre terrain, situé dans le même ilet que le terrain ci-dessus décrit et d'après le croquis ci-dessus mentionné, et d'après le titre le dit terrain est désigné par le No. 5 et commence à une distance de 110 pieds de l'encoignure de la rue Washington, et mesure 30 pieds de face à la rue Chippewa sur 130 pieds de profondeur, avec les bâtisses qui s'y trouvent Nos. 2815-17 rue Chippewa, et d'après les barrières et améliorations sur le dit terrain, il mesure 31' 6" de face à la rue Chippewa sur 130' 9" de profondeur.

3. Un autre terrain situé dans le même ilet que le terrain ci-dessus décrit, désigné comme terrain No. 4 sur un plan de L. Reizenstein, daté le 18 mars 1867, et commençant à peu près à 97' 6" de l'encoignure de la rue Chippewa et mesurant 32' 6" de face à la rue Washington sur 110 pieds de profondeur, avec les bâtisses qui s'y trouvent, Nos. 712-14 avenue Washington.

Un autre terrain situé dans le même ilet que le terrain ci-dessus décrit, commençant à une distance d'à peu près 130' de l'encoignure de la rue Chippewa et faisant partie du terrain No. 20, et désigné par la lettre A sur un croquis de J. A. D'Hémécourt, député voyer, daté le 7 janvier 1867, annexé à l'inventaire de veuve George Faehnle par James J. Woulfe, notaire, daté le 13 janvier 1913 et mesure d'après cela 25' 9" 3''' de face à l'avenue Washington, 25' 8" 4''' de largeur sur l'arrière ligne sur 200' 7" de profondeur, avec les bâtisses qui s'y trouvent No. 718 avenue Washington sujette à un bail de $25 par mois expirant le 30 septembre 1913.

5. Un certain terrain situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'Ilet No. 38, borné par les rues Religious, St. Marie, Rousseau et Félicité, désigné comme terrain A, sur un croquis de George De Armas, voyer, daté le 18 janvier 1913, annexé à l'inventaire de veuve George Faehnle, devant James J. Woulfe, notaire, le 13 janvier 1913 et d'après cela le dit terrain forme l'angle des rues Religious et Ste. Marie, et mesure 57' 9" 4''' de face à la rue Religious, 42' 10" de profondeur sur une première ligne perpendiculaire à la rue Religious, et le long d'une allée ouvrant sur la rue Religious 3' 4" commune au dit terrain A et au terrain adjacent B de là sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Rousseau 2' 8", de là 8' 11" de profondeur sur une deuxième ligne perpendiculaire à la rue Religious, de là s'élargissant de 2' 6" sur une ligne parallèle à la rue Religious et s'étendant vers le chemin Félicité, de là 8' sur une troisième profondeur, de là 30' 8" de profondeur sur une quatrième ligne, 113' 2" 7''' de profondeur et de face à la rue Ste. Marie et 2' 10" de largeur en arrière; lequel terrain A est composé des façades des terrains Nos. 1 et 2 avec l'usage de la dite allée en commun, et avec les bâtisses sur le dit terrain Nos. 1853-55 rue Religious.

6. Un autre terrain situé dans le même ilet que le terrain ci-dessus décrit et adjacent, désigné par la lettre B sur le croquis ci-dessus mentionné, d'après lequel, le dit terrain commence à une distance de 61' 4" 4''' de l'encoignure de la rue Ste. Marie et mesure 23' 2" de face à la rue Religious, 42' 10" de profondeur sur une première ligne perpendiculaire à la rue Religious, 3' 4" commune au dit terrain B et au terrain A adjacent, de là sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Ste. Marie 2' 8", de là 8' 11" de profondeur sur une seconde ligne perpendiculaire à la rue Religious, de là, se fermant 2' 6" sur une ligne parallèle à la rue Religious et s'étendant vers le chemin Félicité; de là 8' de profondeur sur une troisième ligne, de là 30' 8" de profondeur sur une quatrième ligne, 76' 6" de profondeur sur l'autre ligne de côté la plus près du chemin Félicité, et 28' 6" de largeur sur l'arrière ligne, lequel terrain B est composé de parties des terrains 1 et 2 avec l'usage de la dite allée en commun et avec toutes les bâtisses sur le dit terrain Nos. 1849-51 rue Religious.

7. Un autre terrain situé comme le terrain ci-dessus décrit, désigné par la lettre C sur le croquis c-idessus mentionné, d'après lequel le dit terrain commence à une distance de 90' 3" 4''' de l'encoignure de la rue Ste. Marie et mesure 31' 9" de face à la rue Religious, 37' 10" de largeur sur l'arrière ligne, 76' 6" de profondeur sur le côté le plus près de la rue Ste. Marie et 55' 6" de profondeur sur l'autre côté le plus près du chemin Félicité, lequel dit terrain C est composé de parties des terrains Nos. 1 et 2, avec les bâtisses qui s'y trouvent Nos. 1845-47 rue Religious.

8. Un autre terrain situé comme le terrain ci-dessus décrit, désigné par la lettre D sur le croquis ci-dessus mentionné, d'après lequel le dit terrain commence à une distance de 122' 0" 4''' de l'encoignure de la rue Ste. Marie et mesure 31' 11" 7''' de face à la rue Religious, 58' 8" 5''' de largeur sur l'arrière ligne, 55' 6" de profondeur sur le côté le plus près de la rue Ste. Marie et 27' 5" 7''' de profondeur sur l'autre ligne de côté plus près au chemin Félicité, lequel terrain D est composé des arrières parties des terrains 1 et 2 avec les bâtisses qui s'y trouvent Nos. 1841-43 rue Religious.

CONDITIONS—La moitié ou plus comptant, et le solde s'il y en a en un ou en un et deux ans de crédit à l'option des acquéreurs, représenté par billets portant 6 pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement, les dits billets devant être garantis par hypothèque et privilège de vendeur, l'acte de vente devant contenir la clause de nonaliendo et de vente, sans évaluation, en cas de la vente des dites propriétés, d'exiger le paiement des dits billets, et 5 pour cent pour frais d'avocat, en cas que cela devienne nécessaire de placer les dits billets entre les mains d'un avocat pour collection, et toutes les autres clauses usuelles; les acquéreurs devront assurer les améliorations, au même montant que la partie de crédit, et transférer la police au porteur des billets, et d'assumer de payer en sus et en plus du prix d'adjudication, toutes les taxes payables en 1913, et déposer avec l'encanteur 10 pour cent en paiement partiel du prix au moment de l'adjudication, et ne devant avoir droit aux loyers qu'à partir de la daté de l'acte devente. Les actes de vente devant M. C. Soniat, notaire aux frais des acquéreurs.

LEONARD L. STERN, Encanteur.
CHAS. F. CLAIBORNE, Avocat.
mars30av6,13,20,27mai1

Succession d'Edward J. Selby.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,194 — Division B. — Attendu que Mme Mary Traub, veuve d'Edward J. Selby, a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession d'Edward J. Selby, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
JAMES WILKINSON, Avocat.
10av10,11,19

VENTES A L'ENCAN

Par ROBERT G. GUERARD.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Catherine Vogel et al. vs. Karl Thomas et al — No. 103,036 — Cour Civile de District — Division E.

Etant une partie des biens-fonds laissés par Catherine Thomas Sitt.

Il sera vendu à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières dans l'après-midi de jeudi le 17 avril 1913.

DES PROPRIETES DE CHOIX DU SIXIEME DISTRICT DANS LE QUARTIER RESIDENTIEL.

No. 3511 rue Carondelet, coin de la rue Foucher.

Maison double comfortable, à deux étages — Large galerie devant, corridor de réception, salon, grande salle à manger, office, cuisine. 2d Etage — Trois grandes chambres à coucher, chambre à bain moderne, bâtisse en arrière à deux étages joint par une allée, avec deux chambres à coucher, garage, etc.

No. 3527 rue Carondelet.

Cottage simple adjacent — Corridor, salon, chambre d'habitation (sitting room), salle à manger, deux chambres à coucher, chambre à bain, bâtisse en arrière à deux étages avec cuisine et deux chambres à coucher.

No. 1408 rue Peniston.

Maison à deux étages avec quatre chambres sur l'arrière du terrain; entrepôt et écurie sur le côté; passage pour voitures, et jardin.

En vertu de et conformément à un jugement de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'orléans, daté le 14 février 1913 et signé par l'Hon. Géo. H. Théard, juge de la Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, dans l'après-midi de JEUDI, 17 avril 1913, la propriété ci-après décrite à savoir:

1. Une certaine parcelle de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, située dans l'Ilet No. 428 du sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Carondelet, Foucher, Delachaise et Baronne, et désigné par la lettre B, mesurant 52' 9" de face à la rue Carondelet, la même largeur dans le fond, et une profondeur de 120' entre lignes parallèles, suivant le croquis par Uncas Lewis, député voyer, daté le 24 février 1913.

2. Une certaine parcelle de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, située dans l'Ilet No. 428 dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Carondelet, Foucher, Delachaise et Baronne, et désigné par la lettre A. Le dit terrain forme l'angle des rues Foucher et Carondelet, et mesure 37' 3" de face à la rue Carondelet, la même largeur dans le fond, sur 120' de profondeur entre lignes parallèles, suivant le croquis par Uncas Lewis, député voyer, daté le 24 février 1913.

3. Une certaine parcelle de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendant, située dans le Sixième District de cette ville dans cette ville, dans ce qui s'appelle communément Faubourg St. Joseph, dans l'Ilet No. 22 du dit Faubourg, et maintenant par le No. 373, Plan de Ville, compris dans les rues Prytania, Peniston, General Taylor et Pitt, mesurant 39' de face à la rue Peniston, sur 107' 11" 5''' de profondeur entre lignes parallèles, et située à une distance de 39' de l'encoignure des rues Prytanée et Peniston, acquis par Josef Sitt de Jno. H. Keller, devant W. D. Seymour, notaire, le 26 janvier 1884.

TERMES ET CONDITIONS — Un tiers ou plus, du prix d'achat devra être payé comptant, et la balance du dit achat devant être représentée par billets hypothécaires, portant sept (7) pour cent d'intérêt, devenant dus dans un et deux ans à partir de la date d'adjudication, et portant une hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente devant contenir le pacte de non alienando et une provision de dix (10) pour cent. Les frais d'avocat sur les dits billets, si non payés lorsqu'ils seront dus, et si les dits billets sont placés dans les mains d'un avocat pour être collectés, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devra déposer avec l'encanteur dix (10) pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, et devra payer l'acte de vente devant Philip Gensler, Jr., notaire.

ROBERT G. GUERARD, Encanteur.

MERRICK, LEWIS, GENSLER & SCHWARTZ et DUFOUR & DUFOUR, Avocats.
mars16,23,30av6,13,17

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE EN BOIS A UN ETAGE.

Nos. 1001 et 1003 rue Milan.

PAR KERNAGHAN ET CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 339 rue Carondelet, JEUDI le 1er Mai 1913, à midi à la Bourse des Propriétes Foncières No. 311 rue Baronne sera vendue à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 26 Mars 1913, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans la succession de Mme Della Brady epouse divorcee de Jason Machado, No. 103,336, la propriété ci-après décrite à savoir:—

Le cottage double en bois à un étage Nos. 1001 et 1003 rue Milan, coin de la rue Camp, sur un certain terrain situé dans le Sixième District de la Nouvelle Orleans dans l'Ilet No. 264 borne par les rues Milan, Camp, Chestnut et Marengo, désigné comme terrain No. un sur un plan de 2093 terrains daté du 15 février 1849, déposé dans le bureau de L. R. Kenny notaire. Le dit terrain forme l'angle des rues Milan et Camp et mesure vingt-neuf pieds (29), deux pouces (2) de face à la rue Milan sur une profondeur et face à la rue Camp de cent vingt pieds (120), le tout en mesure Américaine d'accord avec le dit plan.

Etant la même propriété qui avait été acquise par le défunt du "Mutual Building et Homestead Association" suivant l'acte de vente passé devant Joseph D. Taylor, notaire le 4 Janvier 1899, enregistré dans le Bureau d'Aliénations de cette Paroisse dans le Livre 173 Folio 109.

Près des cars, marchés, écoles et églises.

CONDITIONS: Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, le solde s'il y en a en un crédit de un et deux ans, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant sépt pour cent d'intérêt, payable par an, à partir de la date jusqu'au parfait paiement. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurite, y compris cinq pour cent pour frais d'avocat en cas de procès. La dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets.

L'acquéreur devra assumer les taxes dués et exigibles en 1913 en sus et en plus du prix d'adjudication.

Dix pour cent comptant sera requis au moment de la vente. L'acte de vente devant H. J. McCall notaire aux frais de l'acquéreur.

CARROLL, HENDERSON et CARROLL, DART, KERNAN et DART, Avocats.
Mars 30 Avril 6-13-20-27 Mai 1

Succession d'Albert Voorhies.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'orléans — No. 103,290 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par C. Arthur Voorhies et Paul F. Voorhies, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
TEISSIER & TEISSIER, Avocats.
4av4,8,13

VENTES A L'ENCAN

Par RAMSEY & DANZIGER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux terrains à bâtir, rue Gravier, entre Gayoso et Salcedo.

Succession de Henry Mason.

No. 10,357 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division C.

JEUDI, le 10 mai 1913, à la Bourse des Propriétés Foncieres, No. 311 rue Baronne, sera vendu en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la sus dite cour, Division C, le dit ordre daté et signé le 19 mars 1913 et qui m'a été adressé, la propriété ci-après décrite à savoir:

DEUX CERTAINS TERRAINS avec les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, ou de quelque façon qui en dépendent, situés dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Gravier, Salcedo, Gayoso et Commune, désignés comme terrains numéros six et sept, et mesurent chacun vingt huit pieds, neuf pouces de face à la rue Gravier sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

CONDITIONS—La moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le solde s'il y en a en un crédit de un et deux ans, la partie de crédit de la vente devant être représentée par billets de l'acquéreur, tirés à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, payable par an, garantis par hypothèque spéciale lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non-alienando et toutes les autres clauses de securite, dix pour cent pour frais d'avocat, en cas de procès, l'acquéreur devant payer en plus et en sus de son offre, toutes les taxes dues pour l'année 1913, et le prix des certificats. L'acte de vente devant John Wagner, notaire. Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

ERASTE VIDRINE, Avocat.
av6,13,20,27mai1,8

Par W. H. FITZPATRICK

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bonne occasion pour spéculateur.

Cottage double—Nos. 2218 et 2220 rue Terpsichore.

Succession de Loretta Gorman, épouse décédée de Frank J. Hazard, et de Frank J. Hazard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS — No. 102,781 — DIVISION C.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur.— Bureau No. 901 rue Gravier—JEUDI, 17 avril 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncieres, No. 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 19 février 1913, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite sera vendue à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Terpsichore, Liberty, Howard et Chemin Felicité, et désigné comme terrain No. 8 sur un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, le 30 mars 1853, et déposé dans le bureau de Thomas Layton, ancien notaire, comme plan No. — du livre de plans No. un. Le dit plan No. 8 mesure 32 pieds, 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Terpsichore sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles.

La dite propriété étant désignée par le No. municipal 2218 et 2220 rue Terpsichore.

Les améliorations comprennent un cottage double connu comme Nos. 2218 et 2220 rue Terpsichore, contenant 4 chambres, cuisine et hangar de chaque côté.

Conditions—Comptant, avec l'assomption par l'acquéreur en plus et en sus du prix d'adjudication de toutes les taxes pour l'année 1913. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent avec l'encanteur au moment de la vente. Les loyers devant être collectés et retenus par le vendeur jusqu'à ce que l'acte de vente soit passé. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, qui payera pour tous les certificats devant Andrew Hero, Jr., notaire.

W. S. HERO, Avocat.
mars13,16,23,30av6,13,17

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Vve Madeline Roberts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,556 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à deduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Emperor Posley, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
JOS. LAUTENSCHLAEGER, Avocat.
12av16,21

Succession d'Anthony G. Brasco.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 103,749 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Rosie Knepper, veuve d'Anthony G. Brasco, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
McCLOSKEY & BENEDICT, Avocats.
12av12,16,21

Succession de Louis J. Rechtien.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 102,283 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Vve Louis J. Rechtien, exécutrice de cette succession ne serait par approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
L. FRED ANDRY, Avocat.
12av12,16,21

Succession de Margaret Stein.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 93,297 — Division A () Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Andrew Stein, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
LEGIER & GLEASON, Avocats.
9av9,13,18

Succession de Horace D. Rayne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 62,943 — Division A — Attendu que Mme Hattie B. Weeks, épouse de Lowndes Darsey, et Mme Sarah Barnes, épouse de J. S. Barnes ont présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres datives testamentaires exécutoires dans la succession de Horace D. Rayne, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
MERRICK, LEWIS, GENSLER & SCHWARZ, Avocats. 10av10,14,19

VENTES A L'ENCAN

Par I. B. RENNYSON

Succession de Martin McGuire.

Au plus offrant encherisseur, sans limite ou réserve, MARDI, 6 mai 1913, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, à midi — Cottage élevé No. 5126 S. Carrollton avenue, entre les rues Baudin et Banks, comprenant salon, deux chambres à coucher, salle à manger, grande cuisine, galeries devant et sur le côté, égout, installations de l'eau et du gaz, large passage construit en coquillages, avec écurie dans le fond, trottoirs cimentés, cloture ornementale, faite il y a un an.

Conformément à un ordre qui m'a été adressé par l'Hon. Fred D. King, daté et signé le 28 mars 1913, dans l'affaire de la succession de Martin McGuire, No. 103,179, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, je vendrai au plus offrant encherisseur la propriété ci-après décrite, MARDI, 6 mai, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Un certain terrain ou parcelle de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendences qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'Ilet borné par l'avenue Carrollton, les rues Banks, Pierre et Baudin, désigné comme terrain No. 759, anciennement No. 53, lequel terrain ou parcelle de terre est désigné comme "terrain X et parcelle en arrière" sur un croquis de voyer dressé par Frank H. Waddill, voyer, daté le 5 octobre 1912, d'après lequel croquis le dit terrain ou parcelle de terre, mesure trente (30) pieds, un pouce (1") et quatre lignes (4''') de face à l'avenue Carrollton, cent vingt neuf pieds (129'), deux pouces (2") et deux lignes (2'''), sur la ligne de côté la plus près de la rue Banks, et sur la ligne opposée la plus près de la rue Baudin, une première profondeur de cent vingt pieds (120') de la sur une ligne oblique une profondeur de douze pieds (12') à la ligne en arrière et vingt huit pieds (28') sur la base d'arrière, lequel dit terrain ou parcelle de terre est composé de deux morceaux de terre ci-après à savoir:

(a) Un certain morceau ou parcelle de terre, mesurant trente pieds (30') un pouce (1") et quatre lignes (4''') de face à l'avenue Carrollton sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds (120') et trente pieds (30') sur l'arrière ligne acquis par Mme Annie Assell, épouse à cette époque de Martin McGuire, par acte passé devant E. M. Stafford, un notaire dans cette ville, le 16 février 1912, C. O. B. 246 folio 255.

(b) Un plus petit morceau ou parcelle de terre, immédiatement dans le fond de, et adjacent le dit terrain acquis par Mme Annie Assell, épouse à cette époque et maintenant veuve de Martin McGuire, par acte de vente devant E. M. Stafford, notaire, le 26 février 1912, ci-devant dit, et lequel dit plus petit morceau ou parcelle de terre, commence à un point cent un pieds (101'), un pouce (1") et deux lignes (2''') de la rue Banks, et cent vingt pieds (120') de l'avenue Carrollton, mesure trente pieds (30'), un pouce (1") et quatre lignes (4''') sur un ligne oblique s'étendant vers la rue Baudin et parallèle à l'avenue Carrollton, de là, douze pieds (12') sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Baudin et vingt huit pieds (28') sur une ligne parallèle à la rue Pierce et s'étendant à la rue Banks, et de là à un angle droit neuf pieds (9'), deux pouces (2") et deux lignes (2''') sur une ligne parallèle à la rue Banks, et s'étendant vers l'avenue Carrollton à un point de commencement, lequel morceau ou parcelle de terre est tracé en rouge sur un certificat de voyer de Frank H. Waddill, ingénieur civil et voyer, daté le 5 octobre 1912 et annexé à un acte de vente de Nathan S. Pailet à Mme Annie Assell, veuve de Martin McGuire, passé devant Wynne G. Rogers, notaire dans cette ville, le 17 janvier, 1913, enregistré dans le C. O. B. 255, folio 512, par lequel acte la dite Mme Veuve Martin McGuire acquit la dite propriété de Nathan S. Pailet pour acompte de et au nom de la communauté existant à cette époque entre elle et son dit mari, qui avant sa mort avait payé le prix d'achat de la dite parcelle au vendeur ci-nommé.

CONDITIONS—Un tiers ou plus comptant et le solde s'il y en a en un crédit de un an ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la partie de crédit de la dite vente devant être représentée par billets de l'acquéreur à son propre ordre, et par lui endossés, portant 7 pour cent d'intérêt par an a partir de la date jusqu'au paiement, et garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non alienando et toutes les clauses usuelles de sécurité et autres clauses, l'acquéreur devra assumer les taxes de l'année 1913 et devra payer pour l'acte de vente de la dite propriété, devant A. W. Cooner, notaire, et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication avec

I. B. RENNYSON, Encanteur.
TITCHE & ROGERS, Avocats.
av6,13,20,27mai1,6

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante par le Shérif Civil du contenu d'un magasin de meubles, Nos. 1934 et 1936 rue Bourgogne.

Peter Ciaccio vs. John Gabriel et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'orléans — No. 104,064 — En vertu d'un writ de Fieri Facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, LUNDI, le 14 avril 1913, à 10 heures 30 a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Sur les lieux, Nos. 1934-36 rue Bourgogne: Le stock entier de meubles, etc., contenu dans le magasin de meubles sur les dits lieux, suivant l'inventaire enregistré.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
M. C. SCHARFF,
Avocat pour le demandeur.
av2,8,14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu, accessoires et stock, etc., d'une épicerie et buvette, 2 caisses enregistreuses, 2 billards à poches, 1 coffre-fort en fer, etc.

New Cosmopolitan Realty Co. vs. Steve Di Bartolo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,890 — En vertu d'un ordre de vente daté le 2 avril 1913, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, MERCREDI, le 16 avril 1913, à l'heure ci-dessous indiquée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1. Dans mon entrepôt, rue Ste. Anne, entre les rues Royale et Chartres à 10 heures 30 a. m.:

1 lot d'épiceries et accessoires de buvette, comptoirs, éventails électriques, balances, épiceries assorties, liqueurs, bière, glacière, divers, etc., suivant l'inventaire enregistré.

2 caisses enregistreuses, 2 billards à poches, 1 coffre-fort en fer.

2. Dans l'entrepôt, No. 613 rue Bienville, entre la rue Chartres et Passage de la Bourse, à 2 heures p. m.:

Un grand assortiment de vins, whiskies, genièvre, bitters, cocktails, liqueurs, pêches, miel, cordials, bière, parafine, chandelles, allumettes, accessoires, etc., suivant l'inventaire enregistré.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant sur le champ.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
LEGIER & GLEASON,
Avocats pour les demandeurs.
av3,9,16

VENTES A L'ENCAN

Par DANZIGER & TESSIER

Le charmant cottage élevé avec un grand jardin d'agrément, 1228 avenue Nashville, entre les rues Prytanée et Perrier — Terrains 120 sur 120 pieds. Succession de Charles McDowell — No. 100,201 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur, bureau 134 rue Carondelet — JEUDI, 8 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, sera vendue à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 1er avril 1913 de l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la sus-dite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Quatre certains terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par le No. 1228 avenue Nashville, comprenant un cottage simple contenant corridor, 6 chambres, chambre à bain, galleries, placards, chambre à provisions, tout en bon ordre, situés dans le Sixième District de cette ville borné par l'avenue Nashville, les rues Prytanée, Perrier et Eleonor, commençant à une distance de 60 pieds de l'encoignure de l'avenue Nashville et de la rue Prytanée, désignés par les Nos. 3, 4, 5 et 6, et mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue Nashville sur 130 pieds de profondeur entre lignes parallèles. L'avenue Nashville est pavée et cette propriété est établie dans un des districts les mieux habités de cette ville. Grandement de place pour bâtir 1 ou 2 maisons sur le gazon.

CONDITIONS—1/3 ou plus comptant; le solde s'il y en a en 1 ou 2 ans à l'option de l'acquéreur la partie de crédit s'il y en a devra porter un intérêt au taux de 7 pour cent par an la propriété devra être délivrée à l'acquéreur au moment ou l'acte de vente sera signé et du paiement de l'achat, l'acte de vente devant être passé devant John C. Davey, notaire, et devra contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, y compris 10 pour cent pour frais d'avocat, assurance et transfert de police ou polices, et l'acquéreur sera requis de payer au moment de l'adjudication 10 pour cent du prix d'achat, et d'assumer les taxes de 1913 en sus et en plus du prix de l'adjudication.

DINKELSPIEL, HART & DAVEY,
H. H. PRICE, Avocats.
av6,13,20,27mai1,8

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété de valeur du Sixième District, portant le No. municipal 2126 rue Robert, entre S. Robertson et Magnolia.

Commonwealth Building et Loan Association vs. Thomas D. Flynn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 103,515—En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncieres No. 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 1er mai 1913, à midi la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No. 617, borné par les rues Robert, Soniat, S. Robertson et Magnolia, les dits terrains sont désignés par les lettres O et R, sur un plan dressé par Edgar Pilie, voyer, daté le 3 août 1909. D'après lequel dit plan les dits terrains mesurent ci-après à savoir: Terrain P mesure trente pieds, trois pouces et trois lignes de face à la rue Robert sur une profondeur de cent pieds entre lignes égales et parallèles; et terrain O mesure trente pieds, trois pouces et deux lignes de face à la rue Robert sur une profondeur de cent pieds entre lignes égales et parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
C. MARINONI,
Avocat pour le demandeur.
mars29,30av4,11,18,25mai1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente, Vendredi, 18 avril 1913, de propriété de valeur améliorée dans le Premier District, portant le numéro municipal 515 rue Telemachus, entre les rues d'Hemecourt et Baudin.

Poydras Homestead Association vs. Alphonse C. Martinez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'orléans — No. 103,592 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, VENDREDI, le 18 avril 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec les améliorations qui s'y trouvent ainsi que les dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville dans l'Ilet No. 727, borné par les rues Baudin, Télémaque, Cortez et d'Hemecourt, le dit lot mesurant vingt quatre pieds sept pouces et une ligne de face à la rue Télémaque, sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles; composé de l'entier du lot numéro quatre et de dix pieds pris sur le lot numéro trente six lequel adjoint le dit lot No. 4 à l'arrière comme il est démontré sur un plan de C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du premier février 1896 annexé à un acte passé devant Fred Deibel, notaire, le 18 avril 1896.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant: L'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
ERASTE VIDRINE,
Avocat pour le demandeur.
mars18,20,23,29av6,13,18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Quatrième District, portant les Nos. municipaux 817 et 819 rue Troisième, entre les rues Annonciation et Laurel.

Sixth District Building and Loan Association vs. Seymour Fehrenbach.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,737 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 24 avril 1913 à midi la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, ou de quelque façon qui en dépendent situé dans le Quatrième District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Troisième, Annonciation, Laurel et Seconde, désigné comme terrain No. dix-huit de l'Ilet No. 97, mesurant trente pieds, quatre pouces de face à la rue Troisième, sur cent vingt six pieds un pouce et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles, suivant le plan de P. F. Pacquet, le 28 juillet 1864.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
G. G. KRONENBERGER,
Avocat pour le demandeur.
mars21,22,28av4,5,11,18,23,24